

DEC211072DR11

Décision portant nomination de M Grégory Teste aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5001 intitulée IGE.**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR 5001 intitulée IGE et nommant M. Aurélien Domergue en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5001¹ en date du 03/11/2020 ;

Considérant que M Grégory Teste a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes avec les partenaires, les 28/04, 05/05, 19/05 2015 ainsi que 14 modules des jeudis de la sécurité.

DECIDE :

Article 1^{er} : M Grégory Teste (*ingénieur d'Etudes*), est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5001 intitulée IGE, à compter du 01/01/2021.

M Grégory Teste exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Grégory Teste est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 09/03/2021

Le directeur de l'unité, Aurélien Domergue

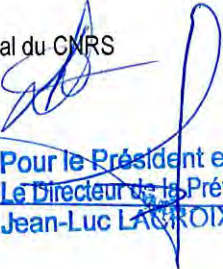


Aurélien DOMMERGUE

Directeur de l'IGE

Visa du délégué régional du CNRS

Visa des partenaires



**Pour le Président et par délégation
Le Directeur de la Prévention des Risques
Jean-Luc LACROIX**

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)